

INTERPELLATION

Auteur Fabien Schafeitel, PDCC
Objet Loi sur l'énergie: Enjeux globaux, réponse locale
Date 14.12.2017
Numéro 1.0247

La future probable libéralisation de l'électricité posera problème à nos fournisseurs locaux qui auront, sans doute, de la difficulté à s'aligner face à la concurrence des fournisseurs alémaniques encore très solides grâce à leur production nucléaire.

La loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 ne tient actuellement pas compte de la libéralisation des grands consommateurs (<100'000 kWh par année). Et ne protège pas nos fournisseurs locaux d'une concurrence parfois discutable.

Nous citerons, par exemple, de swenex (swiss energy exchange) qui gère en qualité de courtier en énergies une grande partie du parc immobilier de la confédération ainsi que plusieurs régies et anciennes régies fédérales et d'entreprise qui gère une clientèle à haute valeur ajoutée sur tout le territoire helvétique.

Conclusion

La question posée est de savoir de quelle manière il serait possible de mettre en avant nos fournisseurs locaux afin qu'ils ne périclitent pas du fait du durcissement de la concurrence.